



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphane DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOVACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ;

Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL- MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absents excusé(s) :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam Cisse (DREUX) ; M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES

CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillipe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE-FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Formant la majorité des membres en exercice (85/ 123 membres du conseil).

Secrétaire de séance : Loïc BARBIER

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2022

DELIBERATION N°2022-213- Modification des représentants de la Communauté d'agglomération au sein du Syndicat d'adduction d'eau de la Paquetterie (SAEP) consécutive aux élections partielles sur la commune de Nonancourt

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- - **DESIGNE** en tant que membres titulaires :
 - Vincent VALLEE
 - Jean-Loup JUSTEAU
- - **DESIGNE** en tant que membre suppléant :
 - Olivier HUGUET

DELIBERATION N°2022-214- Modification des statuts de la communauté d'agglomération - Transfert partiel de la compétence promotion de la santé et actualisation réglementaire des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux - Approbation

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence partielle santé dans les termes suivants : à l'échelle du territoire, en matière de promotion de la santé, l'animation, la coordination des dispositifs contractuels et de la mise en œuvre des actions, en partenariat avec l'agence régionale de santé. Pour ce qui concerne le contrat de local de santé et les actions qui en découlent, l'exercice de la compétence par la communauté d'agglomération sera circonscrit sur le territoire des communes membres ne disposant pas d'un contrat local de santé en vigueur ;

- **PRECISE** que la Communauté d'agglomération assurera l'exercice de cette compétence à titre supplémentaire ;
- - **PREND ACTE** que ledit transfert entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions du cinquième alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- - **DIT** que les contrats attachés à la compétence transférée, visée ci-dessus seront exécutés jusqu'à leur échéance selon les conditions convenues entre les communes et leurs cocontractants et qu'il appartiendra aux communes d'informer ceux-ci de la substitution, le cas échéant partielle, de la Communauté d'agglomération ;
- - **APPROUVE** la rédaction modifiée des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, telle que figurant en annexe jointe, prenant en compte la prise de compétence santé et intégrant les évolutions récentes du cadre réglementaire de qualification des compétences exercées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;
- - **INVITE** chacune des communes membres à se prononcer sur le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération et les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la présente délibération ;
- - **DEMANDE**, sous réserve de l'issue favorable de la procédure relative au transfert de compétence, à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir et Monsieur le Préfet de l'Eure de bien vouloir modifier par arrêté inter-préfectoral les statuts de la Communauté d'agglomération, tels que figurant en annexe jointe.

DELIBERATION N°2022-215- Désignation des représentants aux comités de pilotage des sites Natura 2000 : Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents, Vallée de l'Eure, Forêts et étangs du Perche, Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DESIGNE** Monsieur Pascal LEPETIT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Jean BARTIER, en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux aux comités de pilotage des zones Natura 2000 de la « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents », de la « Vallée de L'Eure », des « Forêts et étangs du Perche » et de l'« Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir ».

DELIBERATION N°2022-216- Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées ci-dessus pour un montant total tout budget de 41 540,25 € TTC.

DELIBERATION N°2022-217- Budget principal : Décision modificative n°2

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-218- Budget annexe eau : Décision modificative n°1

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-219- Budget annexe déchets : Décision modificative n°1

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-220- Budget annexe Office de tourisme : Décision modificative n°1

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-221- Budget annexe Location-vente: Décision modificative n°1

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-222 - Reprise des provisions pour charges constituées sur le budget annexe Assainissement dans le cadre de la procédure de mise en débet du comptable public

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la reprise de la provision pour charges constituées sur le budget annexe Assainissement pour un montant de 134 317,28 €.

DELIBERATION N°2022-223 : Constitution de provisions pour le compte épargne temps (CET)

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

85 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'ajustement des provisions pour le compte épargne temps.

DELIBERATION N°2022-224 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **CREE** les 2 postes détaillés ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

DELIBERATION N°2022-225 : Implication de la Communauté d'agglomération sur la mise en œuvre des travaux d'intérêt générale (TIG)

Rapporteur : **Caroline VABRE**

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter, auprès du tribunal judiciaire, l'inscription de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux comme collectivité autorisée à accueillir des Travaux d'Intérêt Général dans le cadre de l'exécution des peines prononcées par le juge
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine

DELIBERATION N°2022-226 - Fonds de concours communautaire – Modification du règlement

Rapporteur : **Emmanuelle BONHOMME**

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

87 pour / 0 contre / 1 abstention (M. Deslandes) / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonds de concours.

DELIBERATION N°2022-228 : Fonds de concours – Attribution aux communes membres – 2nde session 2022

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi de fonds de concours pour les montants indiqués ci-dessus en soutien des projets portés par les communes membres
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

DELIBERATION N°2022-227 : Mise en place d'une Commission permanente d'indemnisation amiable des préjudices commerciaux constitutifs de dommages « anormaux » causés par les travaux publics réalisés par la Communauté d'agglomération – approbation de la création de la commission et de son règlement intérieur

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

88 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le principe de la création d'une commission permanente d'indemnisation amiable des préjudices commerciaux constitutifs de dommages « anormaux » de travaux publics relevant des compétences statutaires de la Communauté d'agglomération et pour lesquels la Communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la commission ainsi que sa composition telle qu'elle figure dans ledit règlement ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires au fonctionnement de cette Commission.

DELIBERATION N°2022-228a : ZAC Porte Sud à Vernouillet : autorisation de vente d'un terrain à la SAS BATILOGISTIC

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

85 pour / 1 contre (M. David) / 2 abstentions (Mmes Scavennec et Gentil) / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **AUTORISE** la vente de la zone 50 d'environ 114 880 m², issue des parcelles cadastrées ZI23p, ZI24p, ZI388p, ZI391p, ZI393p, ZI394p, ZI395p à Vernouillet, au prix de 25 € HT/m², à la SAS BATILOGISTIC ou toute société s'y substituant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

DELIBERATION N°2022-229 : Octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la SCI LA MOUFLE

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

87 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide à l'immobilier à l'entreprise SCI LA MOUFLE, pour le compte de la société VISION EVENT'S, concernant le projet d'aménagement d'un corps de ferme sur la commune de Vert-en-Drouais afin d'y organiser une activité événementielle ;
- **APPROUVE** le montant du programme d'investissement retenu soit 560 000 € HT, correspondant à l'acquisition du site et qui doit servir de base de calcul à la subvention octroyée, ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération

DELIBERATION N°2022-230- Octroi des aides à l'immobilier d'entreprise au bénéfice de la SCI FABOR (M TA VILLE)

Rapporteur : Gerard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

86 pour / 0 contre / 1 abstention (M. Depondt)/ 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide à l'immobilier à l'entreprise SCI FABOR, pour le compte de la société M TA VILLE, concernant le projet de réhabilitation d'une grange sur la commune de Sainte-Gemme-Moronval pour y installer l'activité du groupe

DELIBERATION N°2022-231 -Avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) – approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties conclu entre l'Etat, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la ville de Dreux, la ville de Vernouillet, le bailleur Office public de l'Habitat – Habitat Drouais (OPH – HD) et le bailleur SA HLM La Roseraie ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant légal, à signer l'avenant n°3 aux conventions d'utilisation de l'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties et tout document afférent.

DELIBERATION N°2022-232 - Exonération de TEOM pour l'année 2023

Rapporteur : Loïc BARBIER

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les exonérations de la TEOM, au titre de l'année 2023, pour les entreprises dont la liste figure en annexe 1, sur le fondement de l'article 1521-III-1 du code général des impôts,
- **APPROUVE** l'exonération de la TEOM, au titre de l'année 2023, de l'institut Saint-Pierre Saint-Paul et du lycée professionnel privé De Couasnon (hors parties logements) situés à Dreux et des entreprises et administrations ayant opté pour la redevance spéciale dont la liste figure en annexe 2

DELIBERATION N°2022-233 - Rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les domaines de l'eau, l'assainissement et des mobilités

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- - **PREND ACTE** des rapports annuels des délégataires de service public relatifs aux contrats suivants :
 - contrat de délégation de service public du réseau de transport LINEAD ;
 - contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
 - contrat de concession pour la production d'eau potable avec Suez sur le périmètre géographique de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
 - contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec Véolia eau pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;

- contrat de quasi régie pour l'assainissement pour des branchements privatifs avec la Société Publique Locale Aménagement ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Dreux ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Châteauneuf-en-Thymerais ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune de Ezy-sur-Eure ;
- contrat de concession pour l'exploitation des installations d'assainissement collectif avec Suez pour la commune d'Ivry-la-Bataille.

DELIBERATION N°2022-234 - Eau potable : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Rapporteur Pascal LEPETIT

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable ;
- **DIRE** que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

DELIBERATION N°2022-235 - Assainissement : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif du service d'assainissement non collectif ;
- **DIRE** que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

DELIBERATION N°2022-236 -_ZAC Bois du Chapitre à Vernouillet : approbation du programme des travaux de la tranche 4 et des modalités d'incorporation des ouvrages d'assainissement collectif dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération – approbation et autorisation de signature de la convention de transfert des équipements de la ZAC

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'assainissement de la tranche 4 de la ZAC Bois du Chapitre et leur réalisation par la ville de Vernouillet
- **APPROUVE** le transfert à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux des ouvrages d'assainissement de l'ensemble des espaces communs des différentes tranches de la ZAC du Bois du Chapitre à Vernouillet, dans les conditions définies par une convention de transfert, après leur réalisation et quand ces espaces seront incorporés au domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de transfert des ouvrages d'assainissement, les procès-verbaux de reprise, l'acte notarié final qui entérinera le transfert gratuit de l'ensemble des ouvrages d'assainissement de la ZAC du Bois du Chapitre dans le patrimoine de l'agglomération

DELIBERATION N°2022-237 -_Structures Enfance gérées en régie : adoption des tarifs harmonisés

Rapporteur : Nathalie MILWARD

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

93 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** les tarifs d'accès aux structures Périscolaires et Accueils de loisirs gérés en régie ;
- **PRECISE** que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

DELIBERATIONS N°2022-238 : Dispositif national « pass Culture » : approbation de la participation au dispositif national pour la saison 2022- 2023 et autorisation de signature de la convention de partenariat

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la participation de l'Atelier à spectacle au dispositif national « pass Culture » ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat ayant pour objet de permettre aux détenteurs du « pass Culture » d'accéder aux offres culturelles de l'Atelier à spectacle dans le cadre du dispositif mis en place par le ministère de la Culture et porté par la SAS pass Culture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions et tous documents relatifs au dispositif « pass Culture ».

DELIBERATION N°2022-239 : Opération « Lycéens et création contemporaine » - approbation de la participation au dispositif et approbation de la création d'un tarif dédié pour la saison 2022/2023

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté d'agglomération à l'opération « Lycéens et création contemporaine » ;
- **APPROUVE** le tarif de 9 € dédié aux lycéens bénéficiant de ladite opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération dans le cadre de la mise en place du dispositif « Lycéens et création contemporaine ».

DELIBERATION N°2022-240 - Compte-rendu des actes pris par le Bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

86 pour / 0 contre / 0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Bureau communautaire et le Président par délégation du Conseil communautaire

La fin de la séance est prononcée à 20 h 45

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Le Président,



Gérard SOURISSEAU